

SST : Sauveteur Secouriste du Travail - Maintien et Actualisation des Compétences (recyclage)

Qualité, hygiène, Sécurité et Réglementation - 2019

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant doit pouvoir adopter une posture de préventeur dans son entreprise, être capable d'exécuter les gestes de secours destinés à protéger la victime et les témoins sans se mettre en danger, alerter les secours d'urgence adaptés et empêcher l'aggravation de l'état de la victime.

Maintenir et actualiser les compétences :

- Exécuter les gestes de secours lors d'un accident du travail,
- Protéger la victime et les témoins tout en préservant sa propre sécurité,
- Faire alerter les secours en respectant l'organisation de l'entreprise,
- Empêcher l'aggravation des blessures de la victime en attendant l'arrivée des secours d'urgence,
- Participer à la mise en oeuvre, à la promotion et à l'amélioration de la prévention des accidents du travail dans son entreprise.

Participants :

Tous les salariés des entreprises du secteur privé ou public. Toute personne de l'entreprise désignée par le chef d'établissement pour prendre en charge une victime en cas d'accident du travail dans l'entreprise dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés et pour promouvoir la prévention. La périodicité d'actualisation des compétences est fixée à 24 mois.

Prérequis :

Pour la formation MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES : MAC (RECYCLAGE) OBLIGATOIRE

Avoir suivi la formation "Sauveteur Secouriste du Travail - Formation initiale" et présenter sa carte de SST.

205 €

(non assujéti à la TVA sauf formation à Roanne)



1 jour (7 heures)



Eligible au CPF

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 20/06
- 21/10
- 12/12

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

- 05/11

Roanne - 04 77 44 54 69

- 06/11

Marseille - 04 91 14 26 95

- 20/06
- 21/10
- 12/12

Le programme

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES : MAC (RECYCLAGE) OBLIGATOIRE

Pour conserver la validité du certificat SST, le MAC est à effectuer au maximum dans les 24 mois qui suivent la formation initiale, puis au maximum tous les 24 mois (ou plus fréquemment sur décision de l'entreprise)

Ces formations continues permettent au SST de maintenir ses compétences, définies dans le référentiel de formation INRS, à un niveau au moins équivalent à celui de sa formation initiale

Epreuves certificatives individuelles en fin de formation

Epreuves certificatives individuelles en fin de formation

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Formation interentreprises participative basée sur la mise en situation des stagiaires lors d'accidents simulés - Matériels disponibles : 3 mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur - Salles de formation équipées pour une pédagogie active - Possibilité d'intra-entreprise : 12 heures + 2 heures si étude des risques spécifiques à l'entreprise (mises en situation par la réalisation de cas concrets)

Suivi de l'exécution et appréciation des résultats

Cette formation donne lieu à une évaluation de satisfaction complétée par les participants et un tour de table collectif avec le formateur - Cette formation donne lieu à une évaluation des acquis : épreuve certificative individuelle en fin de formation - Un certificat SST sera délivré à chaque participant ayant suivi l'intégralité de la formation et ayant été reconnu apte, lors de l'épreuve certificative finale, à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues - Nombre de stagiaires : minimum 4 / maximum 10 - Formateur, moniteur habilité par l'I N R S - Nom et parcours disponibles sur simple demande